



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

**36^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 15 avril 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Est absente : Mme Claudia Bertinotti, conseillère

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchar, directeur général.

2 **19-179 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Bâtiments patrimoniaux cités
5. Plans d'implantation et d'intégration architecturale



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

15-04-2019

6. Règlement 50-2003-10 – Amendament le Règlement sur les usages conditionnels numéro 50-2003 – Second projet – Adoption
7. Règlement 78-34 – Amendament le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 – Avis de motion
8. Règlement 78-34 – Amendament le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 – Projet – Adoption
9. Règlement 79-401 – Amendament le Règlement de zonage 79 – Second projet – Adoption
10. Règlement 79-402 – Amendament le Règlement de zonage 79 – Second projet – Adoption
11. Règlement 79-403 – Amendament le Règlement de zonage 79 – Abrogation
12. Règlement 79-404 – Amendament le Règlement de zonage 79 – Second projet – Adoption
13. Règlement 79-405 – Amendament le Règlement de zonage 79 – Avis de motion
14. Règlement 79-405 – Amendament le Règlement de zonage 79 – Premier projet – Adoption
15. M. Jonathan Dupuis – Émission de constats d'infraction – Autorisation

ADMINISTRATION – FINANCES

16. Règlement 97-2011-12 – Amendament le Règlement 97-2011 – Circulation et stationnement des véhicules – Avis de motion
17. Règlement 97-2011-12 – Amendament le Règlement 97-2011 – Circulation et stationnement des véhicules – Dépôt du projet
18. Règlement 151-2017-2 – Amendament le Règlement 151-2017 décrétant la signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette – Avis de motion
19. Règlement 151-2017-2 – Amendament le Règlement 151-2017 décrétant la signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette – Projet – Adoption
20. Règlement 158-2019-1 – Amendament le Règlement 158-2019 – Conditions de service – Hydro-Joliette – Avis de motion
21. Règlement 158-2019-1 – Amendament le Règlement 158-2019 – Conditions de service – Hydro-Joliette – Dépôt du projet
22. Règlement 164-2019 – Utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource – Avis de motion
23. Règlement 164-2019 – Utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource – Dépôt du projet
24. Règlement 167-2019 – Circulation des camions et des véhicules-outils – Avis de motion
25. Règlement 167-2019 – Circulation des camions et des véhicules-outils – Dépôt du projet



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

15-04-2019

26. Commission d'accès à l'information du Québec – Bélanger Sauvé – Mandat
27. Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat – Approbation
28. Entente relative à la gestion du stationnement du Musée d'art de Joliette – Modification – Autorisation
29. Liste des comptes à payer du 20 mars au 2 avril 2019 – Approbation
30. Sureté du Québec – Somme payable par la Ville de Joliette – Autorisation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

31. Soumission numéro AP19-017 – Réfection conduite d'égout combiné – Rue Gauthier – Excavations Michel Chartier inc. – Adjudication de contrat
32. Soumission numéro AP19-027 – Entretien ménager de la Caserne – Entretien Leblanc – Adjudication de contrat
33. Soumission numéro AP19-028 – Nettoyage des puisards – Beauregard Environnement Ltée – Adjudication de contrat
34. Soumission numéro AP19-029 – Déblocage d'égouts en urgence – Annulation
35. Soumission numéro AP19-030 – Nettoyage des conduites d'égouts – Beauregard Environnement Ltée – Adjudication de contrat
36. Soumission numéro AP19-033 – Contrôle des matériaux – Réfection des infrastructures – Rue Saint-Pierre Sud – Les Services EXP inc. – Adjudication de contrat
37. Soumission numéro AP19-034 – Essais et inspection des réseaux d'aqueduc et d'égouts – Rue Saint-Pierre Sud – Adjudication de contrat
38. Soumission numéro AP19-038 – Machinerie Lourde – Taux de location 2019-2020 – Adjudication
39. Soumission numéro AP19-042 – Poteaux de bois CCA/PA – Produits Forestiers Trans-Canada – Adjudication de contrat
40. Soumission numéro AP19-044 – Quincaillerie de lignes électriques – Adjudication de contrats
41. Soumission numéro AP19-046 – Coupe de gazon 2019 – Adjudication de contrats

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

42. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme de réfection et construction des infrastructures municipales – Demande d'aide financière – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

43. Centre d'amitié autochtone de Lanaudière – Fête nationale des autochtones – Utilisation de l'espace public – Autorisation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

44. Fête nationale – Concessions – Autorisation
45. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
46. Divers
47. Dépôt de rapports
48. Période de questions
49. Date et heure de la prochaine assemblée
50. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

19-180 – SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER AVRIL 2019 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

19-181 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la demande de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **RRBP-2019-03-01 – Mme Sonia Gadoury – CISSS Lanaudière – 790, rue Mgr-Forbes**
D'accepter la demande soumise par Mme Sonia Gadoury, afin d'autoriser la réfection d'un perron localisé en cour avant.

D'APPROUVER les demandes touchant les immeubles patrimoniaux cités, à savoir :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

2. **BCA-2019-03-02 – M. Martin-Philippe Racine – 325, rue Saint-Thomas**
D'accepter la demande soumise par M. Martin-Philippe Racine, afin de régulariser l'installation d'une clôture ornementale en cour avant.
3. **BCA-2019-03-03 – Mme Cindy Lépine – Bruneau Électrique inc. – CISSS Lanaudière – 256 à 264 rue Lavaltrie Sud**
D'accepter la demande soumise par Mme Cindy Lépine, afin d'autoriser l'implantation de bornes de recharge, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation BCA-2019-03-03 du conseil local du patrimoine.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

19-182 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2019-03-14 – M. Marcel Paradis Jr. – Le Campus Emploi inc. – 92, place Bourget Nord**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Marcel Paradis Jr., afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne murale et d'une enseigne sur vitrage à l'immeuble situé au 92, place Bourget Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2019-03-14 du comité consultatif d'urbanisme.
2. **PIIA-2019-03-15 – Mme Claudine Marinier – Société québécoise du Cannabis – 10, place Bourget Sud**
D'accepter la demande soumise par Mme Claudine Marinier, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 10, place Bourget Sud.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

3. **PIIA-2019-03-16 – Mme Geneviève Veillette – Pâtisserie Créations et Saveurs – 51, place Bourget Nord**

D'accepter la demande soumise par Mme Geneviève Veillette et illustrée par Enseignes Amtech Signature, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et de deux enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 51, place Bourget Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2019-03-16 du comité consultatif d'urbanisme.

4. **PIIA-2019-03-17 – M. Dave Brissette – Hyundai Lanaudière – 815, chemin des Prairies**

D'accepter la demande soumise par M. Dave Brissette et illustrée par M. Michel Tellier, architecte, afin d'autoriser la réfection des façades et l'agrandissement d'un bâtiment commercial à l'immeuble situé au 815, chemin des Prairies, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2019-03-17 du comité consultatif d'urbanisme.

DE REFUSER, pour les motifs ci-après exposés, le plan suivant :

1. **PIIA-2019-03-18 – M. Samuel Battisti – Les Entreprises Battisti – 565, rue Saint-Charles-Borromée Nord**

Le projet d'installation d'enseigne sur vitrage à l'immeuble situé au 565, rue Saint-Charles-Borromée Nord, est refusé, notamment parce que :

- La rue Saint-Charles-Borromée Nord requiert une qualité supérieure d'enseignes en raison de sa situation stratégique;
- Les enseignes proposées surchargent inutilement les façades de la bâtisse;
- Aucun autre commerce présent à l'étage de cet immeuble n'a d'enseignes sur vitrage;
- Ces enseignes ne reflètent pas la qualité et le design recherchés pour le secteur de la rue Saint-Charles-Borromée Nord et ne peuvent être considérées comme une composante architecturale du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

19-183 – RÈGLEMENT 50-2003-10 – AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 50-2003 – SECOND PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 50-2003-10 amendant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 50-2003.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

19-184 – RÈGLEMENT 78-34 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 78 – AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 78-34 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 de manière à créer l'aire d'affectation M04-30 (localisée le long du boulevard de la Base-de-Roc) au détriment de la totalité de l'aire d'affectation P04-30 (localisée le long des rues Taché, Alice, Olivier et du boulevard de la Base-de-Roc) dans le cadre d'un projet immobilier qui sera situé sur le boulevard de la Base-de-Roc.

8

19-185 – RÈGLEMENT 78-34 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 78 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 78-34 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 de manière à créer l'aire d'affectation M04-30 (localisée le long du boulevard de la Base-de-Roc) au détriment de la totalité de l'aire d'affectation P04-30 (localisée le long des rues Taché, Alice, Olivier et du boulevard de la Base-de-Roc) dans le cadre d'un projet immobilier qui sera situé sur le boulevard de la Base-de-Roc.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

19-186 – RÈGLEMENT 79-401 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECOND PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-401 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone H01-056 (localisée le long de la rue Bordeleau) au détriment d'une partie de la zone P01-055 et de modifier la grille des usages et normes applicable à la zone H01-056 (localisée le long de la rue Bordeleau) afin de réduire le frontage minimal pour un terrain à 15 mètres.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

19-187 – RÈGLEMENT 79-402 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECOND PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-402 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicables à la zone C02-002 (localisée à l'intersection des rues Beaudry Nord, Saint-Louis et Saint-Pierre Nord), afin d'ajouter à la liste des usages déjà autorisés la classe d'usages « commerce mixte (c5) » et modifier le plan de zonage de manière à ajouter à l'intérieur de la zone C02-002 le code alphanumérique de la classe d'usages « commerce mixte (c5) ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

19-188 – RÈGLEMENT 79-403 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – ABROGATION

CONSIDÉRANT QU'en date du 1^{er} avril 2019, le conseil municipal donnait l'avis de motion et adoptait le premier projet du Règlement 79-403;

CONSIDÉRANT QUE la requérante se désiste de sa demande de modification du règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ABROGER les résolutions 19-154 et 19-155.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

D'ABROGER le Règlement 79-403 et de cesser toute procédure de mise en vigueur dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

19-189 – RÈGLEMENT 79-404 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECOND PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-404 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier :

- la grille des usages et normes applicables à la zone P02-039 (localisée le long de la rue Lépine) afin d'ajouter à la liste des usages déjà autorisés certains usages de la classe d'usage « communautaire parc et récréation (p2) »;
- le plan de zonage de manière à ajouter à l'intérieur de la zone P02-039 (localisée le long de la rue Lépine) le code alphanumérique de la classe d'usages « communautaire parc et récréation (p2) » entouré d'un cercle indiquant une restriction d'usage.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

19-190 – RÈGLEMENT 79-405 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-405 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage et les grilles d'usages et normes applicables afin de créer les zones résidentielles H04-102 à H04-104 et d'ajouter, dans la zone P04-061, certains usages des classes d'usages « commerce de détail et de service (c1) », « commerce artériel léger (c2) » et « communautaire parc et récréation (p2) » dans le cadre d'un projet immobilier qui sera situé sur le boulevard de la Base-de-Roc.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

14

19-191 – RÈGLEMENT 79-405 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PREMIER PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-405 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage et les grilles d'usages et normes applicables afin de créer les zones résidentielles H04-102 à H04-104 et d'ajouter, dans la zone P04-061, certains usages des classes d'usages « commerce de détail et de service (c1) », « commerce artériel léger (c2) » et « communautaire parc et récréation (p2) » dans le cadre d'un projet immobilier qui sera situé sur le boulevard de la Base-de-Roc.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :

M. Luc Beauséjour
Mme Danielle Landreville
M. Richard Leduc
M. Yves Liard
M. Patrick Lasalle
M. Patrick Bonin
M. Alain Beaudry, maire

A VOTÉ CONTRE :

M. Alexandre Martel

Adoptée à la majorité des membres du conseil

15

19-192 – M. JONATHAN DUPUIS – ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 19-166, la Ville de Joliette embauchait M. Jonathan Dupuis au poste d'agent de stationnement au sein du service d'Aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER M. Jonathan Dupuis à émettre des constats d'infraction et à faire l'application de la réglementation municipale de la Ville de Joliette en matière de circulation, stationnement et des nuisances, dont notamment les règlements 80-2008, 82-2008 et 97-2011 et leurs amendements.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

16 **19-193 – RÈGLEMENT 97-2011-12 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 97-2011 – CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 97-2011-12 amendant le Règlement 97-2011 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique de la Ville de Joliette de manière à remplacer le plan désignant le parc de stationnement du Musée d'art de Joliette, soit l'Annexe A.

17 **19-194 – RÈGLEMENT 97-2011-12 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 97-2011 – CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES – DÉPÔT DU PROJET**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 97-2011-12 amendant le Règlement 97-2011 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique de la Ville de Joliette de manière à remplacer le plan désignant le parc de stationnement du Musée d'art de Joliette, soit l'Annexe A.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18 **19-195 – RÈGLEMENT 151-2017-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2017 DÉCRÉTANT LA SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 151-2017-2 amendant le Règlement 151-2017 décrétant la signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette pour y ajouter les annexes A-1, E-1 et E-2 et M-1 à M-6 afin d'ajuster des panneaux d'arrêts, des autorisations de stationner et autres indications à différents endroits du territoire de la Ville de Joliette.

19 **19-196 – RÈGLEMENT 151-2017-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2017 DÉCRÉTANT LA SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

D'ADOPTER le projet de règlement 151-2017-2 amendant le Règlement 151-2017 décrétant la signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette pour y ajouter les annexes A-1, E-1 et E-2 et M-1 à M-6 afin d'ajuster des panneaux d'arrêts, des autorisations de stationner et autres indications à différents endroits du territoire de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

19-197 – RÈGLEMENT 158-2019-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 158-2019 – CONDITIONS DE SERVICE – HYDRO-JOLIETTE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Yves Liard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 158-2019-1 amendant le Règlement 158-2019 relatif aux conditions de service d'Hydro-Joliette, afin de modifier :

- l'article 13.3 pour donner l'accès à tous les compteurs;
- l'article 14.1.3 pour s'assurer que de la capacité du câble basse tension ne soit pas dépassée pour ne pas endommager notre réseau.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

19-198 – RÈGLEMENT 158-2019-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 158-2019 – CONDITIONS DE SERVICE – HYDRO-JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Liard appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 158-2019-1 amendant le Règlement 158-2019 relatif aux conditions de service d'Hydro-Joliette, afin de modifier :

- l'article 13.3 pour donner l'accès à tous les compteurs;
- l'article 14.1.3 pour s'assurer que de la capacité du câble basse tension ne soit pas dépassée pour ne pas endommager notre réseau.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

22

19-199 – RÈGLEMENT 164-2019 – UTILISATION DE L’EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 164-2019, abrogeant le Règlement 112-2012 et ses amendements, régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

23

19-200 – RÈGLEMENT 164-2019 – UTILISATION DE L’EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE – DÉPÔT DU PROJET

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 164-2019, abrogeant le Règlement 112-2012 et ses amendements, régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

19-201 – RÈGLEMENT 167-2019 – CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS – AVIS DE MOTION

La conseillère Danielle Landreville donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 167-2019 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils afin de limiter le passage des camions lourds sur le territoire de la Ville de Joliette.

25

19-202 – RÈGLEMENT 167-2019 – CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS – DÉPÔT DU PROJET

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 167-2019 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

26

**19-203 – COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC –
BÉLANGER SAUVÉ – MANDAT**

CONSIDÉRANT les demandes de révision faites à la Commission d'accès à l'information du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE MANDATER Me Yves Chaîné, du cabinet Bélanger Sauvé, pour représenter les intérêts de la Ville de Joliette dans les dossiers 1020494-J et 1020495-J.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

**19-204 – PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET
L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE
L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT –
APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27);

CONSIDÉRANT QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes*, une ville doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat, laquelle est jointe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

**19-205 – ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU
STATIONNEMENT DU MUSÉE D'ART DE JOLIETTE –
MODIFICATION – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le Musée d'art de Joliette a adressé une demande visant à soustraire de l'entente relative à la gestion du stationnement du musée, cinq cases de stationnement situées à proximité de la rue Saint-Charles-Borromée Sud;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

CONSIDÉRANT QUE cette partie du stationnement est très peu utilisée par les visiteurs du Musée d'art de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE MODIFIER l'entente relative à la gestion du stationnement du Musée d'art de Joliette.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

19-206 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 20 MARS AU 2 AVRIL 2019 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 6 379 947,68 \$ pour la période du 20 mars au 2 avril 2019 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 20 mars au 2 avril 2019 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et comptes à payer pour la période du 20 mars au 2 avril 2019

a. Liste des chèques émis :	395 550,76 \$
b. Liste des transferts électroniques :	358 582,34 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	6 340 750,83 \$
Total	7 094 883,93 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

19-207 – SÛRETÉ DU QUÉBEC – SOMME PAYABLE PAR LA VILLE DE JOLIETTE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Joliette;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sureté du Québec* de la *Loi sur la police* chapitre P-13.1, r. 7;

CONSIDÉRANT la demande de paiement qu'a fait parvenir le ministère de la Sécurité publique à la Ville de Joliette, en date du 28 mars 2019, au montant de 2 834 709 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER la directrice Finances et trésorerie à effectuer à l'ordre du ministre des Finances un premier versement de 1 417 355 \$ au plus tard le 30 juin 2019, et un deuxième versement de 1 417 354 \$ au plus tard le 31 octobre 2019, le tout à titre de somme payable par la Ville de Joliette pour les services de la Sureté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

19-208 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-017 – RÉFECTION CONDUITE D'ÉGOUT COMBINÉ – RUE GAUTHIER – EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réfection d'une conduite d'égout combiné sous la voie ferrée sur la rue Gauthier a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 9 avril 2019;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Excavations Michel Chartier inc.	227 964,00 \$
2	Généreux Construction inc.	251 395,00 \$
3	BLR Excavation inc.	343 634,65 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-017, le contrat pour la réfection d'une conduite d'égout combiné sous la voie ferrée sur la rue Gauthier, à l'entreprise « **Excavations Michel Chartier inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **227 964,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

19-209 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-027 – ENTRETIEN MÉNAGER DE LA CASERNE – ENTRETIEN LEBLANC – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'entretien ménager des locaux de la Caserne, principalement ceux occupés par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 28 mars 2019, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Entretien Leblanc	64 200,00 \$	X	
2	Servitout inc.	65 520,00 \$	X	
3	Rénovation et Entretien JMC enr.	86 400,00 \$		X
4	Luxi Entretien	91 120,00 \$	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-027, le contrat pour l'entretien ménager de la Caserne, principalement ceux occupés par la Sûreté du Québec, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Entretien Leblanc** », au montant de **64 200,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

33

19-210 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-028 – NETTOYAGE DES PUISARDS – BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le nettoyage de ± 3355 puisards et de ± 10 boîtes de vannes au cours de l'été 2019;

CONSIDÉRANT QUE huit entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 20 mars 2019, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Beauregard Environnement Ltée	41 759,65 \$
2	Veolia ES Canada Services Industriels inc.	49 263,60 \$
3	ABC Environnement inc.	61 721,50 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-028, le contrat pour le nettoyage de ± 3355 puisards et de ± 10 boîtes de vannes au cours de l'été 2019, à l'entreprise « **Beauregard Environnement Ltée** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **41 759,65 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34

19-211 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-029 – DÉBLOCAGE D'ÉGOUTS EN URGENCE – ANNULATION

CONSIDÉRANT l'ouverture de l'appel d'offres AP19-029 le 20 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture de la soumission les prix soumis dépassaient largement l'estimation prévue;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Joliette d'annuler ledit appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

D'ANNULER l'appel d'offres AP19-029.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

19-212 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-030 – NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUTS – BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le nettoyage des conduites d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE huit entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 20 mars 2019, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Beauregard Environnement Ltée	52 450,00 \$
2	ABC Environnement inc.	73 863,90 \$
3	Veolia ES Canada Services Industriels inc.	79 031,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-030, le contrat pour nettoyage de ± 25 000 mètres linéaires de conduites d'égouts sanitaires, ± 45 heures de nettoyage des conduits d'égouts pluviaux, ± 55 heures de nettoyage de conduites d'égouts à l'automne et ± 30 tonnes pour la disposition de boues pour travaux à l'heure au cours de l'été 2019, à l'entreprise « **Beauregard Environnement Ltée** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **52 450,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

36

19-213 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-033 – CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES – RUE SAINT-PIERRE SUD – LES SERVICES EXP INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le contrôle des matériaux dans le cadre de la réfection de la rue Saint-Pierre Sud a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 26 mars 2019;

	ENTREPRISES	POINTAGE	PRIX AVEC TAXES
1	Les services EXP inc.	14,544	92 135,22 \$
2	Englobe Corp.	7,979	171 696,76 \$
3	Solmatech inc.	Le calcul du pointage intérimaire de 70 n'a pas été atteint	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-033, le contrat pour le contrôle des matériaux dans le cadre de la réfection de la rue Saint-Pierre Sud, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Les Services EXP inc.** », au montant de **80 135,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

19-214 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-034 – ESSAIS ET INSPECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – RUE SAINT-PIERRE SUD – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour des essais et inspections des réseaux d'aqueduc et d'égouts dans le cadre de la réfection des infrastructures de la rue Saint-Pierre Sud;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule entreprise a remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 2 avril 2019, 11 h;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES
Nordikeau inc.	62 812,60 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-034, le contrat pour des essais et inspection des réseaux d'aqueduc et d'égouts dans le cadre de la réfection de la rue Saint-Pierre Sud, à l'entreprise « **Nordikeau inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **62 812,60 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

19-215 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-038 – MACHINERIE LOURDE – TAUX DE LOCATION 2019-2020 – ADJUDICATION

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres public pour l'obtention de taux de location de machinerie lourde nécessaire à l'exécution de divers travaux a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 19 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER les soumissions reçues telles qu'identifiées dans le répertoire de taux de location de machinerie lourde 2019-2020 de la Ville de Joliette selon leurs taux unitaires soumis conformément à l'appel d'offre AP19-038.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

19-216 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-042 – POTEAUX DE BOIS CCA/PA – PRODUITS FORESTIERS TRANS-CANADA – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat de poteaux de bois CCA/PA de différentes grandeurs a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 10 avril 2019;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Stella-Jones inc.	83 410,01 \$		X
2	Produits Forestiers Trans-Canada	88 824,65 \$	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-042, le contrat pour l'achat de poteaux de bois CCA/PA, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Produits Forestiers Trans-Canada** », au montant de **88 264,65 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

19-217 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-044 – QUINCAILLERIE DE LIGNES ÉLECTRIQUES – ADJUDICATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture de quincaillerie nécessaire à la construction et à l'entretien de lignes électriques a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 19 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE les quatre soumissions sont partielles;

CONSIDÉRANT le résultat du tirage effectué séance tenante pour l'article 05005605 entre Distributeck et Lumen;

CONSIDÉRANT le résultat du tirage effectué séance tenante pour l'article 05005630 entre PTS Électrique et Lumen;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-044, les contrats pour la fourniture de quincaillerie nécessaire à la construction et à l'entretien de lignes électriques, aux entreprises suivantes, lesquelles ont déposé les plus basses soumissions conformes, sur la base des prix unitaires inscrits aux formulaires de soumission, suivant les quantités estimées, soit :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

Nom / Tirage	Montant avant taxes avant tirage	Tirage 1 Article 05005605 735,00 \$	Tirage 2 Article 05005630 225,00 \$	Total avant taxes
Lumen - Sonepar	23 442,31 \$	735,00 \$	-	24 177,31 \$
Distributeck Électrique	36 188,75 \$	-	-	36 188,75 \$
PTS électrique ltée	76 480,15 \$	-	225,00 \$	76 705,15 \$
LaPrairie	9 482,60 \$	-	-	9 482,60 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

19-218 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-046 – COUPE DE GAZON 2019 — ADJUDICATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la coupe de gazon 2019 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE six soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 27 mars 2019;

	ENTREPRISES	ZONE A Prix par coupe avant taxes	ZONE B Prix par coupe avant taxes	CONFORME	
				OUI	NON
1	Les Entreprises Roy	2 875,00 \$	---		X
2	Les Entreprises Daniel et Fils inc.	4 863,70 \$	4 059,82 \$	X	
3	Dauphin Multi-Services	5 739,00 \$	3 948,00 \$	X	
4	Gazon Rive Nord inc.	6 079,64 \$	5 074,79 \$	X	
5	Max-Émile Boucher	---	2 780,00 \$	X	
6	Mini Excavation Giroux & Fils inc.	---	3 571,00 \$	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-046, les contrats pour la coupe de gazon 2019, aux entreprises suivantes, lesquelles ont déposé les plus basses soumissions conformes sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, soit :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

Zone A **Les Entreprises Daniel et fils inc.** au prix unitaire de **4 863,70 \$** pour un montant de **58 364,40 \$**, plus les taxes applicables.

Zone B **Max-Émile Boucher** au prix unitaire de **2 780,00 \$** pour un montant de **33 360,00 \$**, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42

19-219 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMME DE RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance du Guide sur le programme – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) – et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

QUE la Ville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme RECIM.

D'AUTORISER le directeur du service des Travaux publics et services techniques à déposer et transmettre une demande d'aide financière au programme RECIM et à prendre des engagements, pour et au nom de la Ville de Joliette, si requis.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

19-220 – CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE LANAUDIÈRE – FÊTE NATIONALE DES AUTOCHTONES – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du Centre d'amitié autochtone de Lanaudière pour la tenue de la Fête nationale des autochtones;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

D'AUTORISER le Centre d'amitié autochtone de Lanaudière à tenir l'événement « Fête nationale des autochtones » qui aura lieu au parc Lajoie le 21 juin 2019 de 9 h à 17 h.

D'AUTORISER l'accès à l'électricité déjà présente et aux toilettes du parc Lajoie pour la tenue de l'événement.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

44

19-221 – FÊTE NATIONALE – CONCESSIONS – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le besoin d'attribuer la gestion des concessions telles que la gestion du bar, l'aire de restauration et la vente d'articles lumineux dans le cadre des festivités de la fête nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER la gestion du bar au Centre culturel de Joliette, la gestion du restaurant à l'Annexe à Rolland et la gestion de la vente d'objets lumineux à la Maison des jeunes la Piaule.

QUE chacune de ces concessions soient clé en main, sans frais pour la Ville de Joliette, et que les organismes conserveront les profits s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

45

19-222 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Sinfonia de Lanaudière : 5 000 \$;
- L'Association des Trappeurs Professionnels du Québec : 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-04-2019

47

19-223 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 15 avril 2019;
- Certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 192-1;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de mars 2019;
- Procès-verbal de correction – Règlement d'emprunt 201.

48

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

49

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 6 mai 2019, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

50

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 19.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière